Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212201214-20260320-2026_24-DE

DÉLIB. 2026-24

Département
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Guingamp

Commune de
LANVOLLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation
16.03.2026

Date d'affichage
16.03.2026

Nombre de conseillers

En exercice	19
Présents	19
Votants	19

L'an deux mille vingt-six
le vendredi 20 mars à 20 heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain SAPIN, Maire.

Etaient présents :
M. Alain SAPIN - Mme Margaux LE FEVRE - M. Dominique PRIGENT - Mme Aurélie LE PENNEC - M. Yann DASPREMONT - Mme Marie-Françoise LIMPALAER - M. Matthieu BATHEDOU - Mme Monique LE VOGUER - M. Gilles HENAFF - Mme Gwénaëlle BRIGOT - M. Gwendal BESSON-SCARABIN - Mme Pascale PENVEN - M. Jacques BROUDER - Mme Marie-Annick THOMAS - M. Steeve PADIOLEAU - Mme Sylvie TRILLOT - M. Luis FERNANDES - Mme Patricia MARTIN - M. Philippe MAUPIN

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :

Absents représentés :

Mme Pascale PENVEN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Election des adjoints

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.**

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 24 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212201214-20260320-2026_24-DE

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire avait été déposée.

Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de liste.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	**Zéro (0)**
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	**Dix-neuf (19)**
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	**Zéro (0)**
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	**Un (1)**
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	**Dix-huit (18)**
f. Majorité absolue [4]	**Dix (10)**

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
M Dominique PRIGENT	**18**	**Dix-huit**

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Dominique Prigent. Ils ont pris rang dans l'ordre de la liste.

Monsieur Dominique Prigent reçoit de Monsieur Le Maire, l'écharpe des adjoints.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Alain SAPIN

MAIRIE DE LANVOLLON 22290

La secrétaire de séance
Mme Pascale PENVEN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 24 MARS 2026